

## 26<sup>ème</sup> RALLYE REGIONAL DE CHARTREUSE LES 31 août et 01 septembre 2019

### REGLEMENT PARTICULIER RALLYE

#### PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Mercredi 24 juillet 2019**

Ouverture des engagements : **Lundi 29 juillet 2019**

Clôture des engagements : **Lundi 19 août 2019** (cachet de la poste faisant foi)

Parution du road-book : A retirer le **dimanche 25 août** ou le **vendredi 30 août 2019** de 8h00 à 16h00

Bar chez Lyllie - 4 avenue Charles de Gaulle 38 380 St Laurent du Pont

Dates et heures des reconnaissances : Voir Article 6.2 Reconnaissance

Vérifications des documents et des voitures le : **Samedi 31 août 2019** de 7h30 à 11h30 Cinéma le

Cartus Place de l'église 38 380 St Laurent du Pont

Heure de mise en place du parc de départ le : **Samedi 31 août 2019** à 7h45 Place du 19 mars 1962

38 380 St Laurent du Pont.

1<sup>ère</sup> réunion des Commissaires Sportifs le : **Samedi 31 août 2019** à 11h00 à PC Centre social 38 380 St

Laurent du Pont.

Publication des équipages admis au départ le : **Samedi 31 août 2019** à 12h45 Place du 19 mars 1962

38 380 St Laurent du Pont.

Publication des heures et ordres de départ le : **Samedi 31 août 2019** à 12h45 Place du 19 mars 1962

38 380 St Laurent du Pont.

Départ de la 1<sup>er</sup> Voiture Etape 1 : **Samedi 31 août 2019** à 13h15 Place du 19 mars 1962 38 380 St

Laurent du Pont.

Publication des résultats partiels :  $\frac{1}{2}$  heure après l'arrivée du dernier concurrent

Départ de la 1<sup>er</sup> Voiture Etape 2 : **Dimanche 01 septembre 2019** à 7h30 Place du 19 mars 1962

38 380 St Laurent du Pont.

Arrivée Finale du Rallye 1<sup>er</sup> Voiture : **Dimanche 01 septembre 2019** à 12h34 Place du 19 mars 1962

38 380 St Laurent du Pont.

Vérification finale le : **Dimanche 01 septembre 2019** à l'arrivée du rallye

Publication des résultats du rallye le : **Dimanche 01 septembre 2019** (1/2 heure après l'arrivée du dernier concurrent) Place du 19 mars 1962, 38380 St Laurent du Pont.

Remise des prix le : **Dimanche 01 septembre 2019** à 16h00 à la Salle des Fête du Revol 38 380 St

Laurent du Pont.

## ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Dauphinoise organise le 26<sup>ème</sup> Rallye de Chartreuse en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Rhône Alpes. Le 06 Juin 2019 sous le numéro R34 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 434 en date du 06 Juin 2019.

Permanence du Rallye : ASA Dauphinoise

Lieu, date, horaire : le Lundi, mercredi, vendredi 16h00-19h00 à la Maison Départementale des Sports  
7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS 04 76 33 09 63

Site internet -> [www.asadauphinoise.com](http://www.asadauphinoise.com) Mail : [contact@asadauphinoise.com](mailto:contact@asadauphinoise.com)

### Comité d'Organisation - CORAC

CORAC Co-Président : M. CAYER BARRIOZ Serge et M. PERENON Laurent

Secrétariat du Rallye : CORAC 15 chemin de l'Enclos 38380 Miribel Les Echelles

Téléphone : 06-08-24-71-75

mail : [rallyedechartreuse@gmail.com](mailto:rallyedechartreuse@gmail.com)

Site internet : <http://www.rallyedechartreuse.com>

### Organisateur technique

Nom : CORaC

Téléphone : 06-08-24-71-75

Adresse : 15 chemin de l'Enclos 38 380 Miribel Les Echelles

En charge de la vérification des Dispositifs pour le CORAC en tant que personne morale:

Serge CAYER-BARRIOZ Licence 29632

### **1.1P. OFFICIELS**

Président du Collège des Commissaires Sportifs :

Jacky NOMBLOT Licence 5655

Commissaires Sportifs :

Josianne CHARLEUX Licence 9434

Joel JUGNIOT Licence 6813

Directeur de Course :

Michel POTHEAU Licence 115790

Directeur de Course Adjoint :

Patrick GAGNAIRE Licence 3062

Eric TEMERMAN Licence 26388

Commissaire Technique Responsable :

Sylvie DALPAOS Licence 233751

Commissaires Techniques Adjoint :

Loys BORDERON Licence 183288

Michel CHERVIER Licence 247124

Christian RACHEX Licence 44181

Chargés des relations avec les concurrents :

Floreal PITARCH Licence 02729

Sylvie SIMON Licence 214749

Juge de Fait

Denis MOCELLIN Licence 3310

Directeur d'Epreuve

Benoit VIOLET Licence 207574

Maxime LUSSIANA Licence 233332

Voiture Tricolore

Jean-François BARRET Licence 2025/0514

Voiture Damier

Pierre-Alain COLOMB Licence 153833

Médecin Chef  
Observateur

Dr. RANDRIANARIZAFY  
Christian GIBILY

Nombre de postes de commissaires route: ES1 et 3 → 8 ES2 → 7 ES4 et 6 → 9  
ES5 → 12

Nombre de commissaires route mini: ES1 et 3 → 10 ES2 → 9 ES4 et 6 → 10  
ES5 → 14

Nombre d'ambulances (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 1 Ambulances par ES + 1 réserve

### 1.2P. ELIGIBILITE

Le **Rallye de Chartreuse** compte pour la Coupe de France des Rallyes 2019 Coef. 2, le Championnat de la Ligue Rhône-Alpes 2019 et le Challenge Patrice MONTAGNAT de l'ASA Dauphinoise.

### 1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages pourront consulter leur heure de convocation sur le site Internet de l'ASA Dauphinoise (<http://asadauphinoise.com>) pour les vérifications administratives qui auront lieu **Samedi 31 août 2019 de 7h30 à 11h15** Cinéma le Cartus Place de l'église 38 380 St Laurent du Pont. Les vérifications techniques auront lieu **Samedi 31 août 2019 de 7h45 à 11h30** Cinéma le Cartus Place de l'église 38 380 St Laurent du Pont.

Les vérifications finales seront effectuées à L'atelier JACQUES POINT.  
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC

## ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard général des rallyes FFSA

## ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

### 3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

**3.1.1P.** Toute personne qui désire participer au **Rallye de Chartreuse** doit adresser au secrétariat du rallye **ASA DAUPHINOISE** Maison des Sports 7 Rue de l'Industrie 38320 EYBENS.

La demande d'engagement est disponible en ligne à l'adresse [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org)

La feuille de demande d'engagement doit être dûment complétée **EN LIGNE** puis imprimée et envoyée par la poste avec le règlement des droits d'engagements au plus tôt le **lundi 27 juillet 2019** et au plus tard le **Lundi 29 août 2019** (cachet de la poste faisant foi).

**Attention :** Toutes feuilles d'engagements non saisie en ligne sur le site [www.ffsa-inscriptions.org](http://www.ffsa-inscriptions.org) ou feuille d'engagement reçue sans règlement des droits d'inscriptions ne sera pas prise en compte.

**3.1.2P.** Le nombre des engagés est fixé à 150 voitures maximum.

**3.1.3P.** Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **320 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **640 €**

**3.1.4P.** La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

En cas de forfait les droits d'engagement seront remboursés après la déduction suivante, et à condition que le forfait soit signalé par écrit :

- 30% pour les demandes reçues 8 jours et plus avant l'épreuve.
- 50 % dans tous les autres cas.

Les chèques seront mis en banque le **26 août 2019**

### 3.2P ORDRE DE DEPART

**3.2.1P** Pour la 1ère étape du rallye, le départ sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

Pour les étapes suivantes, le départ sera donné dans l'ordre du classement provisoire hors pénalités routières (éventuellement à l'issue de la dernière ES courue).

**3.2.2P** L'attribution des numéros se fera dans l'ordre croissant, en respectant l'ordre suivant :

- Série 1 : Pilotes classés par la FIA (priorité A)
- Série 2 : Pilotes classés par la FIA. (priorité B)
- Série 3 : Pilotes prioritaires FFSA Rallyes (priorité A)
- Série 4 : Pilotes désignés comme performants par l'organisateur en fonction de leurs résultats précédents (limités à une dizaine environ).

□ Série 5 : Tous les autres pilotes dans l'ordre croissant des classes suivantes : R5, A7S, GT+, GT10, A7K, A8, R4, R3, N4, F214, A6K, R2, A7, N3, F213, GT9, A6, A5K, , A5, R2J, R1, N2, F212, N2 Série, , N1, F211.

Dans chaque classe, il sera tenu compte des performances des équipages (pilotes et voitures) ainsi que du classement des pilotes dans les divers championnats, coupes ou trophées.

## ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

### 4.1P. ASSISTANCE

L'assistance est autorisée uniquement dans le parc d'assistance aux Echelles, suivant plan annexé au road-book.

## ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

### 5.1.P IDENTIFICATION DES VOITURES

**5.1.1P** Conformément aux nouvelles dispositions d'identification des voitures de rallye (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R.411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux numéros (210mm x 140mm), l'un situé à l'avant de la voiture, et l'autre à l'arrière.

Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course.

Sa validité sera limitée à la date et à l'itinéraire prévu pour le rallye.

Cette identification concerne également la voiture 0 si elle est en configuration course.

Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

A l'arrière de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné à l'emplacement de la plaque d'immatriculation, centré, le bord supérieur à la hauteur du bord supérieur de la plaque d'origine. De chaque côté du numéro d'identification, à droite et à gauche, une largeur de 155 mm minimum doit rester de couleur unie, sans inscription ou décoration (soit au total 155 + 210 + 155 = 520 mm = taille d'une plaque d'immatriculation). L'éclairage de cet emplacement doit fonctionner

A l'avant de la voiture, le numéro d'identification fourni par l'organisateur doit être positionné en haut à droite du pare-brise.

Pour tous les rallyes, la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas, il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520 mm x 110 mm) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 6.1.6. du règlement standard des rallyes.

### 5.2P PUBLICITE

**Conforme au règlement standard**

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier

## ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

### 6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye de Chartreuse représente un parcours de **212.24km**.

Il est divisé en 2 étapes et 4 sections.

Il comporte **4 épreuves spéciales** d'une longueur totale de **40km**.

Les épreuves spéciales sont les suivants :

ES 1 / 3 - Merlas	2 Passages	5.60 km
ES 2 - St Franc	1 Passage	5.20 km
ES 4 / 6 - Miribel Les Echelles	2 Passages	6.50 km
ES 5 - Le Grand Vivier	1 Passage	10.60 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

## 6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

### 6.2.1P. Attention :

Les reconnaissances sont limitées à 2 jours et le nombre de passage par équipage à **3 maximum** par spéciale.

Les reconnaissances seront autorisées :

**le dimanche 25 août et/ou le vendredi 30 août 2019 de 8h00 à 18h**

Ces 2 jours de reconnaissances n'autorisent en aucun cas les excès de vitesse. Le code de la route doit être respecté. Des contrôles seront effectués et **les sanctions appliquées** conformément au règlement standards FFSA. Il est interdit d'emprunter les spéciales à contre sens sauf pour la spéciale de Miribel les Echelles pour laquelle il est autorisé de prendre uniquement les portions de la D82K à contresens.

## ARTICLE 7P. DEROULEMENT DU RALLYE

### 7.1P Départ

Conforme au règlement standard FFSA

### 7.2P EPREUVES SPECIALES

7.2.1P Le chronométrage sera effectué au dixième de seconde.

7.2.2P Les dépanneuses présentes aux départs des épreuves spéciales sont à la disposition de la Direction de Course dans l'unique but, si nécessaire, de libérer la route.

**Seuls les dépannages demandés par la Direction de Course seront pris en charge par l'organisateur.**

## ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

## ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Primes cumulables : Scratch, Classe

Coupes non cumulables

### CLASSEMENT SCRATCH

1 <sup>er</sup>	400 €
2 <sup>ème</sup>	300 €
3 <sup>ème</sup>	200 €

### FEMININE

1 <sup>ère</sup>	320 €
2 <sup>ème</sup> (si+3partants)	180 €
3 <sup>ème</sup> (si+5partants)	120 €

### CLASSES

CLASSES	1 <sup>er</sup>	2 <sup>ème</sup>	3 <sup>ème</sup>	4 <sup>ème</sup>	5 <sup>ème</sup>	6 <sup>ème</sup>	7 <sup>ème</sup>
- 3 Partants	160 €						
3 à 9 Partants	320 €	180 €	120 €	Coupe			
10 à 15 Partants	320 €	180 €	120 €	90 €	Coupe	Coupe	
+ de 15 Partants	320 €	180 €	130 €	90 €	70 €	Coupe	Coupe

\* 1 Coupe aux 3 premiers du Scratch

\* 1 Coupe à chaque équipage récompensé

\* 1 Coupe aux 3 premiers équipages féminin terminant le rallye

\* Les coupes seront confondues pour les classes suivantes : A7S - A7K-A7 / A6K-A6 / A5K-A5 / N2-N2S / R3-R3T-R3D / R2-R2J

\* Les primes seront séparées pour les classes suivantes : A7S - A7K-A7 / A6K-A6 / A5K-A5 / N2-N2S

**La remise des prix se déroulera le  
DIMANCHE 01 AOÛT 2019 à partir de 16h00  
Salle des Fête du Revol à St Laurent Du Pont.**

*Un pot sera offert après la remise des prix par le CORAC.*